



Compte rendu CAPA Promotion PsyEN du 1er juillet 2019

Voir ci-joint, la déclaration préalable de vos élues SNUipp-FSU / SNES-FSU.

CAPA Hors Classe

85 promouvables, 14 promu.e.s

Barème des dernier.e.s promu.e.s : 185.

Le SNES et le SNUipp ont boycotté la précédente CAPA, car au delà du barème (national), l'administration rectorale voulait imposer que le départage des candidatures à barème égal, se fasse sur la base de l'avis de la rectrice (déjà déterminant pour le barème). Nous dénonçons l'importance grandissante de la notion de mérite et de "valeur professionnelle" dans l'avancement des collègues. Nous interrogeons le sens de cette "valeur", quand la même collègue voit dans le compte rendu du primoévaluateur "travail excellent", puis "très satisfaisant" par le DASEN ou l'IEN-IO, puis "satisfaisant" par la rectrice... L'explication en est le contingentement des avis excellents et très satisfaisants, et cela n'a rien à voir avec la valeur de nos collègues... Mais cela joue sur notre carrière et notre avancement...

La nouvelle proposition de l'administration est un départage des collègues ayant le même barème, d'abord sur l'avis du primoévaluateur, puis sur l'ancienneté dans le grade (pour les PsyEN, c'est le grade antérieur : PE ou COPsy). Notre rectorat persiste à faire peser doublement les avis pour déterminer les promotions.

Nous avons demandé un vote sur le tableau présenté par l'administration sur la base de ces critères : 2 voix Contre (vos déléguées du Snuipp et du SNES), 4 voix Pour (l'administration et la déléguée SE-UNSA).

A noter que seul.e.s les élu.e.s du grade d'origine (classe normale) et du grade d'accueil (hors classe) étaient autorisé.e.s à siéger et à voter (ce qui a privé le vote FSU d'une voix).

La bonne nouvelle : Tou.te.s les PsyEN au 11^e échelon depuis plus de 3 ans ont été promu.e.s. Le « bouchon » que dénonçait la FSU chez les psychologues de la spécialité EDO a enfin « sauté » !

CAPA classe exceptionnelle

Pour rappel, le nombre de promotions dans chaque académie, est décidé annuellement par le ministère. Le corps des PsyEN s'est vu octroyer **4 promotions** pour l'académie d'Amiens en 2019.

Vivier 1 : 23 promouvables, 3 promu.e.s.

Vivier 2 : 5 promouvables, 1 promu.e.

Le vivier 1 est constitué des agents hors classe présentant au moins 8 années de fonctions particulières ou d'affectation/exercice en REP/REP+ (cf note de service n° 2019-062 du 23-4-2019). En sont issu.e.s 80 % des promus. Le vivier 2, constitué des agents les plus anciens (échelon 6 de la hors classe), fournit les 20 % promus restant. Compte tenu du très petit nombre de promotions, il y a une sévère mise en concurrence des collègues promouvables.

La bonne nouvelle : Pour l'éligibilité au vivier 1, le rectorat d'Amiens a décidé de respecter le texte ministériel : l'exercice en REP/REP+ et équivalent, est reconnu pour les PsyEN de la spécialité EDO.

CAPA échelon spécial

4 promouvables, 2 promu.e.s.

N'hésitez pas à contacter vos élues SNES-FSU et SNUipp-FSU pour des informations personnalisées.